

S.A.R.L. A LA TANTINE
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 150 000 €EUROS
divisé en 300 parts de 500 €euros chacune
Registre du commerce de PERPIGNAN
Siège social : 18 Avenue Jean Jaurès
66270 LE SOLER
SIRET : 487 601 346 00025

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le quinze juin, les associés de la société LA TANTINE se sont réunis au siège social sur convocation de la gérance.

Sont présents :

. Monsieur Jean-Charles LOPEZ, propriétaire de 300 parts

. Total du nombre de parts 300 parts

Comme le relate la feuille de présence ci-annexée.

La réunion est présidée par Monsieur Jean-Charles LOPEZ, gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et, qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Rapport de gestion sur l'activité de la société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Questions diverses.

Il est ensuite donné lecture :

- du rapport de la gérance,
- du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion et répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

Les associés après avoir entendu lecture du rapport du gérant sur les opérations de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, approuvent les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumés dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée décide d'affecter la perte de **(7 996) Euros**, de la façon suivante :

- sur le poste Autres Réserves pour **(7 996) Euros**, celui-ci passant de 60 722 Euros à 52 726 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qu'il relate, savoir :

- Rémunérations perçues par les associés, au cours de l'exercice ;
- Comptes courants d'associés ouverts dans les livres de la société ;
- Cotisations obligatoires et Contrats Madelin payés pour le compte des associés ;

Pour l'exercice 2024, la rémunération ne pourra excéder un plafond de 60 000 Euros.

En tout état de causes, les droits acquis se limiteront aux montants perçus au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant précisé que l'associé intéressé n'a pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION :

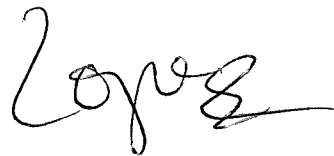
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et l'associé présent ou son mandataire.

Le Gérant,
M LOPEZ Jean-Charles.



SARL A LA TANTINE
18 AV JEAN JAURÈS
66270 LE SOLER
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2024

SIE	N° dossier 316510	Clé	Régime	Insp
N° Siret	48760134600025			

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2024  N° 11084* 25 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le		01/01/23		et clos le		31/12/23	
				Régime simplifié d'imposition		X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
SARL A LA TANTINE 18 AV JEAN JAURÈS 66270 LE SOLER							
SIRET 4 8 7 6 0 1 3 4 6 0 0 0 2 5				Mél : info@cabinet-codex.com			
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
				SIRET			
B ACTIVITE							
Activités exercées Restauration traditionnelle				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		7 501	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)			
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %					
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies			
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %							
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %							
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)							
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom / Adresse			
				N°			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom / Adresse			
				N°			
4-Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer la désignation, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays				Nom / Adresse			
				Etat de résidence			
				N°			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON							
Si oui, indication du logiciel utilisé				ISACOMPTA			

certifié conforme
le gérant

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :				
COMPUTANTIS 51 Bis Avenue Victor Hugo 66270 LE SOLER								
Tél : 0468924541				Tél :				
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)				
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Identité du déclarant :				
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Date : 02/05/24 Lieu : LE SOLER				
				Gerant				
				Qualité et nom du signataire : LOPEZ Jean Charles				
Signature								
Examen de conformité fiscale (ECF)					prestataire :			

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS												
Montant global brut des distributions (1)			payées par la société elle-même		a				payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)										c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)										e			
										f			
										g			
										h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j			
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)			
J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.								
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :							
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
1				2	3	4	5	6	7	8			
LOPEZ JEAN-CHARLES 4 RUE DES CHENES 66270				100	2023	45 900							
LE SOLER													
K	DIVERS												
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)													
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION												
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%								
						0%	15%	19%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				157 085	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice								
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice								
					MVLT restant à reporter								
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONTS (article 222 bis du CGI)												
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice													
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice													

Désignation de l'entreprise		SARL A LA TANTINE										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		18 AV JEAN JAURÈS 66270 LE SOLER											
SIRET		4 8 7 6 0 1 3 4 6 0 0 0 2 5											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12							
								Exercice N clos le					
								3 1 1 2 2 0 2 3					
ACTIF								Brut		Amortissements-Provisions		Net	
								1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012								
		Autres *	014		016								
	Immobilisations corporelles*		028	313 350	030	156 290	157 060						
	Immobilisations financières * (1)		040	2 113	042		2 113						
	Total I (5)		044	315 463	048	156 290	159 172						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052								
		Marchandises *	060	8 530	062		8 530						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070								
		Autres* (3)	072	15 084	074		15 084						
	Valeurs mobilières de placement		080		082								
	Disponibilités		084	146 015	086		146 015						
	Charges constatées d'avance*		092		094								
	Total II		096	169 629	098		169 629						
	Total général (I + II)		110	485 092	112	156 290	328 802						
PASSIF								Exercice N NET					
								1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				150 000						
	Ecart de réévaluation		124										
	Réserve légale		126				300						
	Réserves réglementées *		130										
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*131)	132				60 722						
	Report à nouveau		134										
	Résultat de l'exercice		136				-7 996						
	Subventions d'investissement		137										
	Provisions réglementées		140										
	Total I		142				203 026						
Provisions pour risques et charges		154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				80 219						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				9 018						
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 2)		172				34 220						
	Comptes courants d'associés		173				2 294						
	Autres dettes		175				24						
	Produits constatés d'avance		174										
	Total III		176				125 775						
Total général (I + II + III)		180				328 802							
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	58 994					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	92 923					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184						

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A LA TANTINE

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	209		210				
	Production vendue			215				214	723 078				
				services *		217		218					
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222				
	Production immobilisée*								224				
	Subventions d'exploitation reçues								226				
	Autres produits								230	9 383			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	732 462			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)								234	44 911			
	Variation de stocks (marchandises)*								236	-1 042			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)								238	215 480			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *								240				
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier :3.032 - immobilier :.....)								242	160 026			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *						243	2 002	)	244	2 664		
	Rémunérations du personnel*								250	246 416			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	34 709			
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI						255		)	254	32 896		
	Dotations aux provisions								256				
	{	Autres charges						259		{	262	1 831	
								dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260		
Total des charges d'exploitation (II)								264	737 890				
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	-5 429		
Produits financiers (III)			280	1		Charges financières (V)			294	2 073			
Produits exceptionnels (IV)										290			
Charges exceptionnelles (VI) {		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)						347		}	300	495	
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)						348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)										306			
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)										310	-7 996		
B- RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2					312		314	7 996		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*							316					
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles							318					
	Provisions non déductibles*							322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)							324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	495				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		)			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986		ZFU -TE (44. octies A)		987				342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44. sexies A)		989						
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44. quindecies)		138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344						
	ZFANG (44 quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993						
	BUD (44 sexdecies)		992										
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit						346				350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)						655					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)						643					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)						645					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)						647					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)						648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)						641					
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)						990					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)						649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354	7 501
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :									360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								Bénéfice col.1	Déficit col.2	370		372	7 501

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A LA TANTINE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immo- bilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406		
		Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426		
	Constructions		430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440	41 743	442	29 103	444		446	70 846	
	Installations générales agencements., aménagements divers		450	173 220	452	51 253	454		456	224 473	
	Matériel de transport		460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles		470	5 464	472	12 567	474		476	18 031	
Immobilisations financières			480	2 112	482		484		486	2 112	
TOTAL			490	222 540	492	92 923	494		496	315 462	

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	17 894	532	10 054	534		536	27 947		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	100 759	542	20 839	544		546	121 598		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	4 742	562	2 003	564		566	6 745		
TOTAL		570	123 395	572	32 896	574		576	156 290		

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		6	7	8	9	10				

Immobilisation	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
									Court terme *		Long terme					
											19 %	6	15 % ou 12,8 %	7	0 %	8
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579		Régularisations	590		583		594		595		
TOTAL									596		585		597		599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

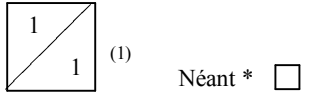
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL A LA TANTINE						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL		770		775					
				Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780					
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter				
Déficits imputés				983					
Déficits reportables				984					
Déficits de l'exercice				860	7 501				
Total des déficits restant à reporter				870	7 501				
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325		381	3 434	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326		380		
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374	82 317	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	38 468	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : SARL A LA TANTINE										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le :01/01/2023.....				et clos le :31/12/2023.....				Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								376		3	
Dont apprentis								657			
Dont handicapés								651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108		723 078	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés								118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105			
TOTAL 1								106		723 078	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115		458	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143			
Subventions d'exploitation reçues								113			
Variation positive des stocks								111		1 042	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153			
TOTAL 2								144		1 500	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats								121		317 806	
Variation négative des stocks								145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125		58 760	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148		1 831	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150			
TOTAL 3								152		378 397	
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)								137		346 181	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des fomrulaires nos 1329-AC et 1329-DEF								117		346 181	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre								020		X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022		723 078		Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026			
Période de référence				024		0 1 / 0 1 / 2 0 2 3		016		3 1 / 1 2 / 2 0 2 3	
Date de cessation											

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD , au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n ° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés" .



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

SIREN

487601346

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A LA TANTINE

ADRESSE (voie)

18 AV JEAN JAURES

CODE POSTAL

66270

 VILLE

LE SOLER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique

LOPEZ

 Prénom(s)

JEAN-CHARLES

Nom marital % de détention

100,0000

 Nb de parts ou actions

100,00

Naissance : Date

07/04/1973

 N° Département

66

 Commune

PERPIGNAN

 Pays

France

Adresse : N°

4

 Voie

RUE DES CHENES

Code Postal

66270

 Commune

LE SOLER

 Pays

France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

SIREN

487601346

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A LA TANTINE

ADRESSE (voie)

18 AV JEAN JAURES

CODE POSTAL

66270

VILLE

LE SOLER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Montant
OD Clôture Emprunt EMPRUNT SOCAMA 29KE - 9036445	12
OD Clôture Emprunt EMPRUNT SOCAMA 30KE - 9066464	25
OD Clôture Emprunt EMPRUNT EXPRESS 44KE - 9066463	37
Provision pour congés à payer Provision brut	17 173
COTIS FISC TNS A PAYER	1 252
COTIS SOC TNS A PAYER	3 301
Provision pour congés à payer Provision charges sociales	3 332
OD Clôture Emprunt EMPRUNT SOCAMA 29KE - 9036445	14
OD Clôture Emprunt EMPRUNT SOCAMA 30KE - 9066464	4
OD Clôture Emprunt EMPRUNT EXPRESS 44KE - 9066463	6
Total des charges à payer	25 156

Désignation de l'entreprise SARL A LA TANTINE
Numéro de siret 48760134600025

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					